



La pression internationale s'accroît sur Yaoundé,

Les 27 pays de l'Union Européenne ont pris une résolution au parlement, demandant aux autorités de Yaoundé de mettre un terme aux différentes crises auxquelles le Cameroun fait face. Et comme mesure contraignante, les 27 envisagent de suspendre toute coopération militaire avec le Cameroun.

L'Union Européenne « déplore les actes de torture, les disparitions forcées et les exécutions extrajudiciaires perpétrées par les forces de sécurité comme par les séparatistes armés; exprime ses vives préoccupations face aux actions des forces gouvernementales lors des violences; demande aux forces de sécurité de respecter le droit international en matière de droits de l'homme lors de leurs opérations et invite le gouvernement camerounais à prendre des mesures immédiates afin de mettre un terme aux violences et à l'impunité dans le pays» .

Bien plus, l'UE «condamne le recours excessif à la force contre les manifestants et les opposants politiques, ainsi que les violations de la liberté de la presse, de la liberté d'expression et de la liberté de réunion; regrette profondément l'arrestation et l'incarcération de Maurice Kamto et d'autres manifestants pacifiques; demande aux autorités camerounaises de libérer immédiatement Maurice Kamto et toutes les autres personnes détenues pour des chefs d'inculpation de nature politique, arrêtées avant et après l'élection présidentielle de 2018

»

L'organisation Européenne ne finit pas sans rappeler que le Cameroun a signé des « *engagements internationaux visant à protéger le droit de tous les citoyens à des procès équitables devant des tribunaux indépendants* ».

237actu.com vous propose quelques point des ces resolutions.

1- déplore les actes de torture, les disparitions forcées et les exécutions extrajudiciaires perpétrées par les forces de sécurité comme par les séparatistes armés; exprime ses vives préoccupations face aux actions des forces gouvernementales lors des violences; demande aux forces de sécurité de respecter le droit international en matière de droits de l'homme lors de leurs opérations et invite le gouvernement camerounais à prendre des mesures immédiates afin de mettre un terme aux violences et à l'impunité dans le pays;

2- condamne le recours excessif à la force contre les manifestants et les opposants politiques, ainsi que les violations de la liberté de la presse, de la liberté d'expression et de la liberté de réunion; regrette profondément l'arrestation et l'incarcération de Maurice Kamto et d'autres manifestants pacifiques; demande aux autorités camerounaises de libérer immédiatement Maurice Kamto et toutes les autres personnes détenues pour des chefs d'inculpation de nature politique, arrêtées avant et après l'élection présidentielle de 2018

3- demande également au gouvernement camerounais de mettre un terme au harcèlement et à l'intimidation des militants politiques, notamment en levant l'interdiction des rassemblements et des manifestations politiques pacifiques, et de prendre des mesures énergiques contre les discours de haine;

4- rappelle que les tribunaux militaires ne devraient aucunement avoir compétence pour juger des civils; rappelle également au pouvoir camerounais qu'il a signé des engagements internationaux visant à protéger le droit de tous les citoyens à des procès équitables devant des tribunaux indépendants;

5- rappelle que la peine de mort n'a plus été appliquée au Cameroun depuis 1997; relève qu'il s'agit là d'une étape importante vers son abolition complète; réaffirme l'opposition absolue de l'Union européenne à la peine de mort et prie le gouvernement camerounais de confirmer qu'il ne demandera pas son application aux militants politiques ni aux manifestants;

6- exprime son inquiétude face à l'incapacité du gouvernement camerounais à responsabiliser ses forces de sécurité, car cette déresponsabilisation a aggravé les violences et a généralisé la culture de l'impunité; plaide pour que soit menée une enquête indépendante et transparente sur l'usage de la force par la police et les forces de sécurité contre les manifestants et les opposants politiques, et demande que les responsables soient jugés équitablement;

7- exhorte le gouvernement camerounais à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour assurer le respect de ses engagements en faveur des droits de l'homme et pour enrayer le cycle de la violence; demande en particulier au gouvernement d'organiser un dialogue politique ouvert à toutes les tendances, afin de trouver une solution pacifique et durable à la crise dans

les régions anglophones; demande à la communauté internationale d'offrir des services de médiation afin de faciliter ce dialogue national pour la paix;

8- déplore le manque de volonté des deux parties au conflit à s'engager dans des pourparlers de paix; insiste auprès de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale pour qu'elles s'emploient à convaincre le Cameroun d'organiser de tels pourparlers; demande à l'Union européenne de se tenir prête à soutenir ce processus; estime qu'à défaut de progrès à ce niveau, la crise au Cameroun devra être portée à l'attention du Conseil de sécurité des Nations unies; demande également à l'Union européenne d'utiliser les leviers de l'aide au développement et de ses autres programmes bilatéraux avec le Cameroun pour amener ce pays à améliorer la protection des droits de l'homme;

9- exhorte le régime camerounais à bâtir une véritable démocratie représentative et vivante; lui demande à cette fin de convoquer tous les acteurs politiques pour procéder à une révision consensuelle du système électoral, afin d'en faire un processus libre, transparent et crédible; demande que cette révision soit effectuée avant toute nouvelle élection, afin de promouvoir la paix et d'éviter les crises postélectorales; invite l'Union européenne à intensifier son assistance technique en faveur du Cameroun pour soutenir ses efforts de renforcement des procédures électorales dans le sens de la démocratie;

10- réaffirme qu'une société civile dynamique et indépendante est indispensable à la protection des droits de l'homme et au respect de l'état de droit; fait part de son inquiétude face à l'interdiction des activités du groupement de la société civile anglophone du Cameroun; exhorte le gouvernement à lever cette interdiction et à ouvrir un espace de libre expression à la société civile;

11- est préoccupé par l'utilisation de la loi antiterroriste de 2014 à mauvais escient, pour limiter les libertés fondamentales; appuie les demandes des experts des Nations unies, qui préconisent une révision de cette loi afin qu'elle ne puisse être utilisée pour restreindre le droit à la liberté d'expression, à la liberté de rassemblement pacifique et à la liberté d'association;

12- prend acte de la décision des États-Unis de réduire son aide militaire au Cameroun à la suite des allégations crédibles de violations flagrantes des droits de l'homme commises par les forces de sécurité; demande à la Commission d'effectuer une évaluation de l'aide de l'Union européenne aux services de sécurité camerounais à cet égard et d'en rendre compte au Parlement européen; demande à l'Union et à ses États membres de veiller à ce qu'aucune aide accordée aux autorités camerounaises ne puisse contribuer à des violations des droits de l'homme ni les faciliter;

13- charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission européenne, à la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, au représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme, au Conseil ACP-UE, aux institutions de l'Union africaine, ainsi qu'au gouvernement et au Parlement du Cameroun.